



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

### PROCES VERBAL de la SEANCE du lundi 6 décembre 2021

Le lundi six décembre deux mille vingt un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Les règles sanitaires imposées par la situation actuelle ont été rappelées à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

**Présents :** Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle LEYRIS, Michel GORDOT, Virginie BOYER, Daniel SAUVAGE, Céline DURAND, David MIDDIONE, Nathalie LEFEVRE, Patrick LECOMTE, Christel FIETKAU, José PASQUALETTI, Karine COMBE, Michaël DUREZ, Yvelise ROPTIN, Anthony FERNANDEZ

**Absents excusés :** Vanessa AIRAL et Yann RICHE

**Pouvoir(s) :** Vanessa AIRAL à Anthony FERNANDEZ

Mme Christel FIETKAU est désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut commencer.

**Communication ayant été faite et les membres du conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du lundi 8 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité**

#### **Ordre du jour :**

##### **Protection sociale complémentaire :**

Madame Alice VILLEMAGNE précise que l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 fixe les grands principes communs aux trois versants de la fonction publique en matière d'obligations de financement et de participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

La commune doit intervenir sur deux domaines : la Santé et la Prévoyance.

La collectivité débattrà de ce sujet lors d'un prochain conseil municipal.

##### **Marché de Noël :**

Monsieur Michel GORDOT informe les membres du conseil municipal que malgré la crise sanitaire, le marché de Noël a été une réussite autant pour l'association Animemons, que pour les exposants.

Nombre de visiteurs (*sous contrôle de validation du pass sanitaire*) : 744 entrées adultes et 52 enfants.

Des ateliers de maquillage, décoration de Noël ont été organisés pour les plus jeunes.

Pour agrémenter cette manifestation, plus de 90 repas ont été vendus dans la soirée ; Certains ont préféré rapporter chez eux leurs repas très satisfaits de ce nouveau service.

##### **Téléthon :**

Monsieur Michel GORDOT annonce que le loto annuel a été organisé par les associations avec l'aide de la municipalité le vendredi 3 décembre 2021 à 20h30.

Nombre de participants (*sous contrôle de validation du pass sanitaire*) 96. Fonds récoltés 1 100,00 €

Le mardi 11 janvier 2022 à 19h00 aura lieu la remise du chèque aux représentants du Téléthon 2021.

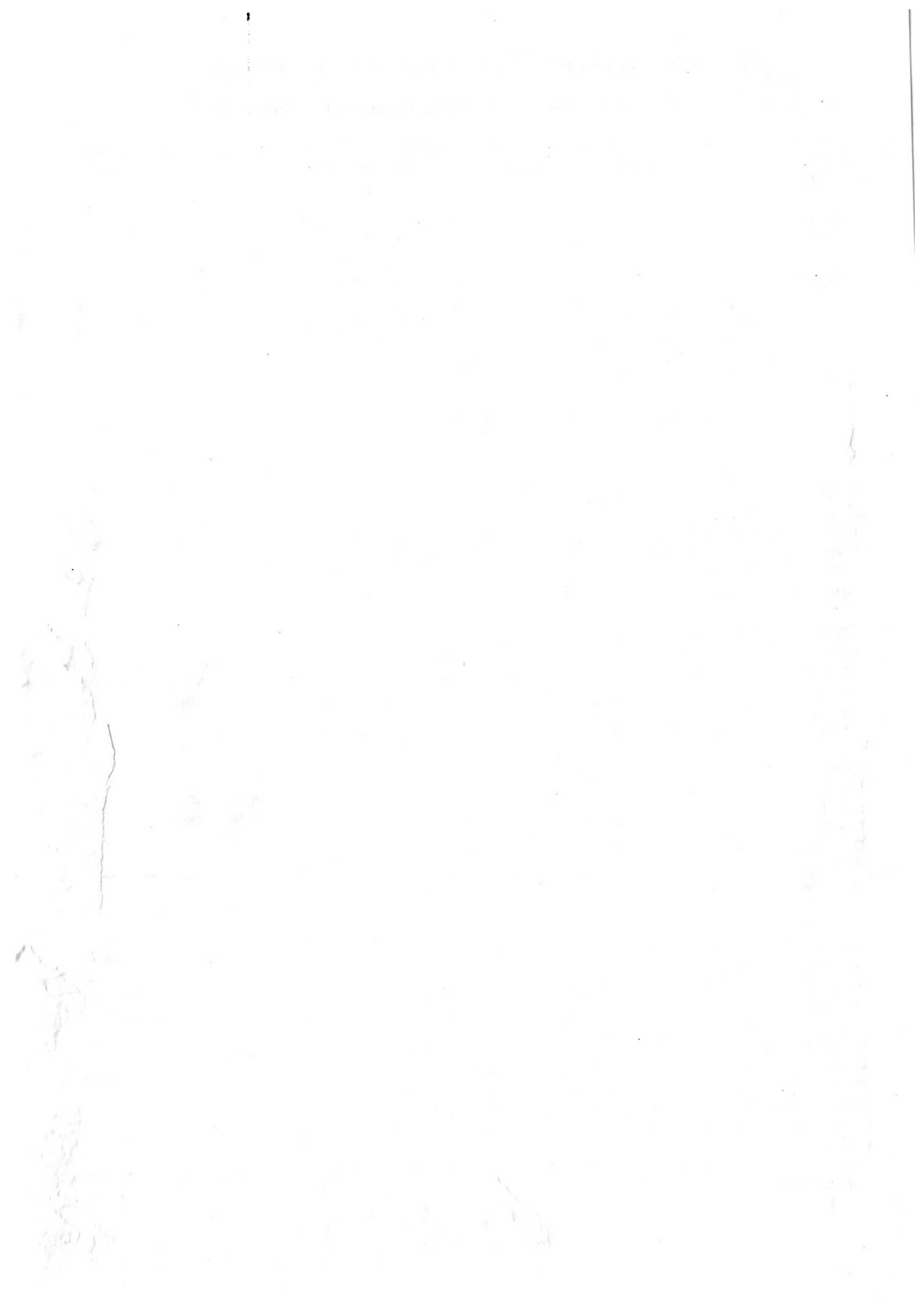
##### **Repas des aînés :**

Madame Virginie BOYER annonce que le repas des aînés a été organisé par le CCAS avec l'aide de la municipalité le dimanche 5 décembre 2021 à midi.

Nombre de participants (*sous contrôle de validation du pass sanitaire*) 115.

L'animation proposée par Lydia MORENO ainsi que le repas élaboré et servi par le restaurant Monsois Le P'tit Mons ont su ravir les convives.

Selon leurs souhaits, plus de vingt personnes ont pu récupérer leurs repas et manger chez eux tranquillement.



### **Révision de la liste électorale :**

Monsieur Daniel SAUVAGE éclaire un point essentiel sur la révision de la liste électorale réalisée par la commission de contrôle en date du jeudi 25 novembre 2021 en précisant que 67 personnes ne sont peut-être plus rattachées à la commune et doivent être informées sur la possibilité d'être radiées d'ici la fin de l'année 2021.

De ce fait, la procédure nous impose d'envoyer des lettres en recommandées. Coût des LRAR 371,85 €. Prochaine réunion de la commission de contrôle le vendredi 17 décembre 2021 à 9h00.

### **OLD Obligation Légales de Débroussaillage :**

Monsieur David MIDDIONE informe le conseil municipal qu'un long travail de reconnaissance des zones a dû être fait en amont en collaboration avec le garde champêtre, ensuite chaque propriétaire de parcelle concernée a reçu une lettre recommandée afin de lui conseiller de débroussailler son terrain, dans le cas où le voisin s'aperçoit que cela n'est pas réalisé, il a l'obligation de demander l'autorisation à son voisin d'intervenir lui-même pour débroussailler, si ce voisin en question refuse le droit de passage, celui-ci doit informer la mairie.

Sachant que cette demande a pour but de simplifier le travail des pompiers sur les risques d'incendie. La commune a les mêmes obligations concernant le domaine communal.

### **Délibérations :**

#### **046/2021 - Annule et remplace n°038/2021 Paiement de l'Investissement avant vote du budget primitif 2022 :**

Le chapitre « 22 : Dépenses imprévues » a dû être retiré de la délibération précédente à la demande de la Préfecture, ramenant le montant de 112 775,75 € à 109 025,75 €

Afin de permettre de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2022, et ce, sous un délai maximum du 15 avril 2022, l'assemblée délibérante approuve et autorise Monsieur le maire à engager toutes les opérations à effectuer pour un montant de 109 025,75 € représentant 25 % des dépenses budgétées en 2021.

Voté à l'unanimité

---

#### **047/2021 – Recrutement accroissement travail d'un agent technique :**

Afin de permettre de pallier les absences d'agents pour maladie ou accident du travail et ce pour un temps non complet dans les services techniques de la commune, il est demandé par la trésorerie municipale de délibérer sur les modalités de ce recrutement.

2 abstentions, 16 voix pour

#### **048/2021 – Demande de subvention d'amendes de police :**

Afin de financer la réalisation de la sécurisation de l'entrée de Mons en arrivant par la route de Méjannes-les-Alès, la commune souhaite demander une subvention.

Dans un second temps, les membres de l'assemblée demandent s'il serait possible d'organiser une réunion de travail pour finaliser le projet en invitant les représentants de l'Unité Territoriale car cette route est Départementale.

Voté à l'unanimité

#### **049/2021 – Réalisation d'un parc photovoltaïque domaine de la Liquière :**

Autorisation à la société Valorem et au porteur de projet pour réaliser les études de faisabilité du projet de panneaux photovoltaïques

##### Prévisionnel des recettes pour la commune :

Taxe d'aménagement : versement unique d'environ 26 000 €

Taxe sur le foncier bâti : 25 500 € par an les deux premières années, 44 000 € par an les années suivantes  
IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) : une partie des 15 100 € par an à négocier avec Alès Agglomération.

Monsieur Anthony FERNANDEZ ne souhaite pas prendre part au vote et s'abstient pour cause de conflit d'intérêt personnel.

16 voix pour

**050/2021 – Annule et remplace n°042/2021 groupement de commande restauration scolaire :**

Alès Agglomération modifie ses statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ce qui entraîne certaines restitutions et transferts de compétences communautaires, notamment sur la restauration scolaire.

Cette nouvelle délibération précise les modalités de regroupement de commande entre Alès Agglomération et la Commune auprès du prestataire de fourniture et livraison de repas pour le groupe scolaire.

La communauté Alès Agglomération crée un service appelé : « **service commun restauration scolaire** » afin de permettre à toutes les communes d'y adhérer et de bénéficier d'une aide pour la passation et l'exécution d'un accord cadre relatif à l'acquisition et fourniture de repas, de tarifs préférentiels, et de pouvoir travailler sur le PAT (Projet Alimentaire Territorial).

Une convention a été établie dans ce sens et engage la commune pour une durée de deux ans reconductibles une fois.

Voté à l'unanimité

**051/2021 - Décision Modificative n° 2 :**

Afin de pouvoir régler la facture de fonctionnement pour le remplacement de la chaudière, il est nécessaire de faire une régularisation de compte à compte.

Crédits à réduire : Immobilisations en cours, compte 2313 (travaux en cours) 45 000 € ; Crédit à ouvrir : Immobilisations corporelles, compte 21318 (travaux terminés) 45 000 €.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à dix-neuf heures et douze minutes.

Fait à Mons le mercredi 8 décembre 2021

**Gérard BANQUET**  
**Maire de MONS**

A circular official stamp of the Municipality of Mons, Gard, is partially obscured by a large, bold, handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE de MONS' at the top and '(GARD)' at the bottom, with a small star in the center.